

## **MAIRIE DE NOINTEL**

### **REUNION DU JEUDI 17 JUIN 2021**

**19h**

**L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Sénéchal en session ordinaire sous la présidence de Madame Hélène DUFRANNE, Maire.**

**Date de convocation : 10 juin 2021**

**Présents : Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DECAUDAIN, Mme FRAISSE, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme GALHARAGUE, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, Mme PATOU**

**Excusés : Mme MACUDZINSKI (pouvoir à Mme DOMINGOS-FREIRE), M. RUMEAU, M. FLORENT, Mme TRANNOY**

**Secrétaire de séance : M. LANTEZ**

#### **1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance du 15 avril 2021 à l'unanimité.

#### **2/ DELEGATIONS A DONNER A MADAME LE MAIRE RELATIVES AUX REGIES :**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses 2° et 7°,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-016 du 25 mai 2020,

Considérant que lors de sa séance du 15 avril 2021, le Conseil municipal a acté le principe de la vente des anciennes tables et chaises et, pour ce faire, la création d'une régie.

Suite à une réunion en Mairie le 23 avril 2021 avec M. GRATTEPANCHE (DGFip), il a été convenu que la meilleure solution était de conserver d'un côté la régie spécifique à la cantine-garderie, de créer une seule et unique régie qui regrouperait la location de la salle multifonctions, les concessions cimetière, les ventes de livres de la bibliothèque et les ventes diverses et variées comme celles des tables et chaises.

Pour faciliter ces opérations, il est demandé au Conseil municipal de donner délégation à Madame le Maire pour la création, modification ou suppression des régies (7° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et pour la fixation des tarifs (2° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'unanimité, le Conseil municipal donne délégation à Madame le Maire pour la création, modification ou suppression des régies et pour la fixation des tarifs.

### **3/ DELEGATION A DONNER A MADAME LE MAIRE POUR L'ACCEPTATION DES REMBOURSEMENTS :**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 6°,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-016 du 25 mai 2020,

Considérant que la délibération n°2020-016 du 25 mai 2020 indique, dans son 6°, que délégation est donnée à Madame le Maire « *de passer les contrats d'assurance* » mais sans la précision « *ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes* ».

Considérant que la commune a fait jouer son assurance pour le remplacement de deux vitres à la salle multifonctions, mais que la Trésorerie refuse la prise en compte du remboursement au motif qu'aucune délégation n'a été donnée par le Conseil municipal au Maire pour accepter les remboursements.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de lui donner délégation pour l'acceptation des remboursements des sinistres, en complétant le 6° de la délibération n°2020-016 du 25 mai 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne délégation à Madame le Maire pour l'acceptation des remboursements des sinistres.

### **4/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la demande de la Trésorerie, Madame le Maire demande au Conseil municipal d'accepter de « renoncer » à la perception de sommes dues pour la cantine-garderie, trop peu importantes pour pouvoir faire l'objet de procédures. Le montant s'élève à 2,13 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à la perception de ces 2,13 €.

### **5/ POINT SUR LES SUBVENTIONS SOLLICITEES PAR LA COMMUNE :**

Vu la délibération n°2020-016 du 25 mai 2020,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire a délégation pour solliciter les subventions,

Madame le Maire souhaite informer les Conseillers municipaux des subventions accordées ou encore en cours d'instruction.

- Informatique école :

Deux dossiers ont été montés auprès de l'Education Nationale :

- Un premier dossier au titre du Label Ecoles Numériques pour un montant total de 6217,10 €, subventionné à hauteur de 3 091,29 € par l'Education Nationale : ce dossier a été accepté.
- Un second dossier au titre du Plan de Relance d'un montant total de 15 265,95 €, subventionné par l'Etat à hauteur de 8 110 €. Ce dossier a également été accepté.
- Parallèlement, la commune a déposé une demande de subvention auprès de la Sous-préfecture de Clermont au titre de la DETR, pour l'ensemble de l'opération (soit 21 483,05 €), afin d'obtenir une subvention de 5 985,00 €.
- Si la commune l'obtient, l'opération ne lui coûtera donc que 20 % du total, soit 4 296,76 €

- Acquisition de panneaux de signalisation :

Dans le cadre de l'achat de panneaux afin de passer le village à 30 km/h (dont le devis total s'élève à 1 758,60 €), la commune a déposé deux dossiers :

- Une demande auprès de la Sous-préfecture de Clermont au titre de la DETR, soit une subvention de 703,00 €
- Une demande auprès du Pays du Clermontois au titre des Fonds de Concours d'un montant de 527,80 €
- Si la commune obtient ces subventions, le coût d'achat des panneaux s'élèvera donc à 527,80 €

- 2<sup>e</sup> tranche de mise aux normes électriques des bâtiments communaux :

Dans le cadre de la 2<sup>e</sup> tranche de mise aux normes électriques des bâtiments communaux, dont le devis total s'élève à 7 957,84 €, la commune a déposé deux dossiers :

- Une demande de subvention – obtenue – auprès du Département d'un montant de 2 380,00 €
- Une demande de subvention – obtenue – auprès du Pays du Clermontois au titre des Fonds de Concours d'un montant de 2 788,92 €
- Le solde à charge pour la commune est donc de 2 788,92 €

- Aménagement des vestiaires de l'école :

Le coût total des travaux s'élève à 3 363,96 €.

- Une demande de subvention a été adressée à la Sous-préfecture de Clermont au titre de la DETR pour 1 345,00 €
- Si elle est obtenue, le solde à charge pour la commune sera de 2 018,96 €

- Réfection de la voirie ruelle des Ongres et rue du Saulon :

Le devis de la COLAS s'élève pour cette réfection à 15 703,00 €.

- Une demande de subvention a été adressée à la Sous-préfecture de Clermont au titre de la DETR pour un montant de 6 281,00 €
- Si elle est obtenue, le solde à charge pour la commune sera de 9 422,00 €

Par ailleurs, Monsieur REGNIER informe le Conseil que les services techniques viennent de procéder à des « réparations de voirie » avec de l'enrobé à froid rue du Saulon.

- Portes de garage services techniques, porte de la salle des associations et porte des logements de l'ancienne école :

L'Etat ne subventionnant pas les travaux relatifs à des logements loués, trois dossiers ont été constitués :

- Un dossier au titre de la DETR pour la porte de garage des services techniques et pour la porte de la salle des associations, à hauteur de 1 508,00 €
- Un dossier auprès du Pays du Clermontois au titre des Fonds de Concours – subvention obtenue – à hauteur de 1 131,25 €
- Un dossier auprès du Pays du Clermontois spécifiquement pour la porte du logement – subvention obtenue, d'un montant de 750,50 €

- Si la DETR est également obtenue, le reste à charge pour la commune sera de 1 881,76 € (1 131,26 + 750,50)
- Vidéoprotection :
- La demande au titre du FIPD est toujours en cours d'instruction

#### **6/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « DYS'NAMIKS » :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention formulée par l'association « Dys-Namyks », située à Abancourt.  
A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas octroyer de subvention.

#### **7/ CHANGEMENT DE RATTACHEMENT DE OISE HABITAT :**

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.421-6, L.421-7 et R.421-1,  
Vu les dispositions du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction de l'Oise dont la commune de Nointel est membre,  
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Clermontois,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Thelloise,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantillienne,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Liancourtois en cours de modification,  
Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France, qui a rendu en 2020 un rapport sur la gestion de l'OPH OISE HABITAT,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De se prononcer en faveur du changement de rattachement de l'OPH OISE HABITAT
- D'autoriser Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

#### **8/ AVIS A RENDRE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE :**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 07 mai 2021 portant ouverture et organisation d'une enquête publique au titre de l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Brèche.  
Considérant que cette enquête se déroule du 1<sup>er</sup> juin au 02 juillet 2021 et que la Préfecture demande à ce que le Conseil municipal transmette son avis avant le 17 juillet 2021. A défaut, l'avis sera réputé favorable.  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable.

#### **9/ POINT SUR LA SECURITE ROUTIERE :**

Monsieur REGNIER fait le point sur les résultats de l'enquête. Sur 510 foyers, 155 ont répondu. Pour 66% des personnes, la sécurité routière du village n'est pas adaptée. 82 %

jugent la vitesse excessive. 33 % font part de problèmes de stationnement et 22 % s'inquiètent du non-respect des « stop ».

Il est rappelé qu'une première réponse sera apportée dès que la subvention pour l'achat des panneaux aura été obtenue : le passage de la vitesse de circulation dans toutes les rues de la commune (hormis la route de la Jacquerie) à 30 km/h.

Monsieur REGNIER indique également qu'une réunion a été programmée avec les services de la Région et Keolis pour essayer de régler le problème de circulation des bus. Il en profite pour remercier Monsieur RUMEAU qui a joué son rôle d'intermédiaire, en tant que Conseiller Régional, sur ce dossier.

Enfin, Madame DUFRANNE souhaite attirer l'attention sur les quads et les motos. La Gendarmerie sera sollicitée à ce sujet.

La prochaine réunion de la commission est fixé au vendredi 25 juin.

### **10/ ACHAT / LOCATION D'UN VEHICULE COMMUNAL :**

Monsieur REGNIER commence par rappeler que le Renault Mascott a déjà 21 ans et que ses coûts de révision et de réparations sont désormais très élevés eu égard à son âge. Par ailleurs, il ne respecte pas les normes de sécurité (pas de gyrophare, pas de bande réfléchissante ...).

Pour le remplacer, trois propositions :

- La location
- L'achat d'un véhicule neuf
- L'achat d'un véhicule d'occasion

Il est précisé au Conseil municipal que le Département de l'Oise subventionne l'achat d'un véhicule à hauteur de 35% dans la limite de 40000 € HT.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de procéder à l'acquisition d'un véhicule neuf et, dans ce cadre, de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

### **11/ POINT SUR LA VENTE DU PRESBYTERE :**

Madame le Maire souhaite informer le Conseil municipal sur la procédure en cours.

La promesse de vente prévoyait une date butoir au 25 mai 2021. Si le propriétaire a bien obtenu ses emprunts, en revanche le dossier traîne car le géomètre vient seulement de transmettre au Notaire ses plans de bornage et la SAFER n'a pas encore transmis sa renonciation à son droit de préemption. Contactée ce jeudi, la SAFER nous a indiqué que le courrier serait mis au courrier ce soir. Le Notaire pourra ensuite fixer une date pour la signature et la vente définitives.

### **12/ CHOIX DES LANTERNES DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Madame le Maire informe le Conseil que le remplacement de l'éclairage public démarrera courant octobre 2021.

Le SEZEO, qui mène cette opération avec la commune (et qui finance en partie l'opération également), a mis en évidence le fait qu'à certains endroits l'espacement entre deux candélabres ne permettait pas, dans le cadre du remplacement de l'éclairage par des lampes led, de conserver des « lanternes de style » si l'on souhaite conserver (ou améliorer) la qualité de l'éclairage et qu'il faut donc les remplacer par des lanternes « fonctionnelles ».

Le Conseil municipal doit donc faire un choix parmi quatre types de lanternes sélectionnées par le SEZEO.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de choisir la lanterne « Tweet ».

### **13/ INFORMATION SUR LE DEMARRAGE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION RUE DU SAULON :**

Madame le Maire informe le Conseil que le SEZEO va procéder, à ses frais, au renforcement du réseau Basse Tension sur une partie de la rue du Saulon (entre le numéro 13 et le numéro 35). Ces travaux, menés par EIFFAGE ENERGIE, démarreront à partir du 05 juillet 2021 (cette date a été choisie pour ne pas gêner le passage des bus dans le cadre du ramassage scolaire).

### **14/ POINT SUR LE REAMENAGEMENT DU FUTUR ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES :**

Madame le Maire informe le Conseil qu'afin d'établir des dossiers de subvention, différents devis ont été sollicités :

- Auprès de l'entreprise BELVALETTE (pour l'isolation intérieure)
- Auprès de l'entreprise DEBRAINE (pour l'aménagement de l'étage)
- Auprès de l'entreprise LECUYER (pour l'isolation extérieure)

Pour le moment, seul le devis de l'entreprise BELVALETTE (d'un montant de 12 900 € HT) nous est parvenu.

### **15/ POINT SUR LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :**

Madame le Maire a voulu faire un point auprès des Conseillers et futurs assesseurs du protocole sanitaire mis en place en vue des élections des 20 et 27 juin 2021.

Elle rappelle à cette occasion que les bureaux de vote ont été déplacés de la Mairie à la salle Henri Sénéchal pour des questions évidentes d'espace.

### **15/ QUESTIONS DIVERSES :**

Questions de Monsieur MAUROY :

- Entretien tracteur Kubota : un agent a été missionné pour faire la révision du tracteur, révision qui sera faite fin septembre-début octobre.
- Echange avec Monsieur RUMEAU au sujet de la Route de la Jacquerie : en l'absence de Monsieur RUMEAU, cette question est reportée au prochain Conseil.
- Achat gravillons fins : des demandes de « grattage » ont été formulées auprès de différentes entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

A Nointel, le 21 juin 2021

Le Maire,

Hélène DUFRANNE